



MAITRISER LA BULLE CARBONE & FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Paris, le 26 Avril 2013

La « bulle carbone » gonflera de 4.600 Md€ durant la prochaine décennie

La « bulle carbone » sur les marchés financiers gonflera de 4.600 Md€ dans les dix prochaines années. Cette bulle correspond à la valeur financière des réserves de pétrole, gaz et charbon qui ne pourront être extraites sans mettre en danger la stabilité climatique et économique mondiale.

Les experts internationaux du sujet présentaient hier, à l'Assemblée Nationale, les dernières avancées des recherches sur la question, et les implications pour investisseurs et pouvoirs publics, lors d'un colloque organisé par le député Arnaud Leroy et l'association 2° INVESTING.

Selon les calculs de la **Carbon Tracker Initiative** et la **London School of Economics** le volume maximum cumulé d'émissions de carbone qui peut être rejeté dans l'atmosphère sans dépasser un réchauffement climatique de +2°C, représente seulement 30% du contenu carbone des réserves prouvées de combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz), et 14% des réserves possibles. Les entreprises détenant ces réserves devraient donc renoncer à en extraire l'essentiel.

Pour **James Leaton**, directeur scientifique de la **Carbon Tracker Initiative** «Après la publication de nos premiers travaux, certains observateurs ont mis en avant que l'utilisation des techniques de séquestration du carbone, ou la résignation à un objectif moins ambitieux de +3°C, permettraient d'augmenter le budget carbone disponible et donc d'exploiter les réserves actuelles. En réalité cela ne change pas l'équation fondamentale : dans tous les cas, la majorité des réserves devra être laissée dans le sol». En outre, « Il ne faut pas perdre de vue les bouleversements économiques liés au réchauffement : à +3°C nous assisterons par exemple à un assèchement du bassin amazonien » à rappelé **Dominique Dron**, en charge du livre blanc sur le financement de la transition écologique.

« Au-delà de la question des réserves de combustibles, un second problème se pose aux investisseurs : nous avons calculé les émissions futures des infrastructures énergétiques déjà construites. Elles couvriront l'essentiel du budget carbone disponible dans un scénario 2°C. Le budget carbone disponible pour les nouveaux investissements est donc très réduit » déclare **Laura Cozzi**, Directrice Déléguée du service économie à l'**Agence Internationale de l'Energie**.

Cela a des implications fondamentales pour les marchés financiers, sur lesquels le secteur des combustibles fossile représente environ 8% des actifs. Si à court terme les négociations climatiques sont dans l'impasse, tôt où tard, ce problème sera pris en compte par le législateur. Et à ce moment là, la correction financière sera importante. « Les analystes de HSBC ont calculé que l'impact sur la valorisation des entreprises pourrait atteindre -44% pour les grands producteurs de charbon cotés à Londres, et -40% à -60% pour les compagnies pétrolières » prévient **Nick Robins**, Directeur du Climate Change Center of Excellence d'**HSBC**.

Les marchés actions sont habitués à de telles fluctuations, mais cela aura aussi des implication pour le risque de crédit : « Sur la base de nos données, l'agence de notation S&P estime que la note des compagnies pétrolières serait abaissée d'un cran dans un scénario +2°C » complète **James Leaton**, « or les compagnies extractives continuent à investir plus de 500 Md€ par an dans l'exploration-production, faisant ainsi gonfler cette bulle carbone».

«En parallèle, l'OCDE constate que les marchés financiers devront à l'avenir mobiliser bien plus de capitaux pour financer les projets d'infrastructure. Les besoins en la matière vont presque tripler d'ici 2030. Or la transition vers des infrastructures bas-carbone, représentera, dans un certain nombre de cas, un surcoût en capital. Il faudra donc mobiliser les investisseurs de long terme sur ces questions » complète **Virginie Marchal**, analyste politique / investissement vert, à l'**OCDE**.

Stanislas Dupré, directeur de l'initiative **2° Investing** constate « *que les investisseurs institutionnels ne réalloueront pas leurs capitaux sans incitations directes de la part des pouvoirs publics. Il faudra donc mesurer la "performance climatique" des investisseurs, publier les résultats, et moduler les incitations, notamment fiscales, en conséquence* ». Un constat partagé par **Nick Robins d'HSBC** : « *La Grande Bretagne consacre chaque année 40 Md€ aux incitations fiscales sur l'épargne, il faudrait qu'elles intègrent les objectifs climatiques* ».

« *Pour répondre à ces enjeux, 2° investing, a entamé des travaux pour développer une méthode de mesure de la "performance climatique" des investissements financiers, et explorer les applications réglementaires et fiscales* » complète **Jean-Pierre Sicard**, président de 2° Investing.

« *Les députés suivant la création de la Banque Public d'Investissement regardent tout cela avec attention. La BPI devra en effet rendre compte annuellement de la contribution de entreprises financées à la transition écologique et énergétique* » conclut **Arnaud Leroy**, député et secrétaire de la commission développement durable et aménagement du territoire à **l'Assemblée Nationale**.

Consulter les supports présentés au colloque :

www.2degrees-investing.org/fr/#!/page_Ressources

>> Section Ressources/Conférences

Contact :

Hugues Chenet, Directeur Scientifique, 2° Investing Initiative

hugues@2degrees-investing.org

Tel: +33 1 42 81 19 97

L'initiative Investissement 2° promeut la prise en compte par les investisseurs, et le cadre réglementaire associé, des contraintes climatiques et des besoins de financement à long terme. Association d'intérêt général, elle rassemble institutions financières, pouvoirs publics, associations environnementales et organismes de recherche concernés, notamment Carbon Tracker Initiative.